

Pour sauver la chapelle des Jésuites,

JE FAIS UN DON DE €*

Particuliers : votre don ouvre droit à une réduction

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable

10 tuiles = 10 € qui ne vous coûtent réellement que 3,40 €

50 tuiles = 50 € qui ne vous coûtent réellement que 17 €

100 tuiles = 100 € qui ne vous coûtent réellement que 34 €

200 tuiles = 200 € qui ne vous coûtent réellement que 68 €

750 tuiles = 750 € qui ne vous coûtent réellement que 255 €

- de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don et dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts.

Entreprises : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt, au titre de

L'impôt sur le revenu

L'impôt de solidarité sur la fortune

L'impôt sur les sociétés



- Paiement en ligne : www.fondation-patrimoine.org/49046

- Paiement par chèque : à l'ordre de

« Fondation du Patrimoine-Chapelle des Jésuites de Bourg-en-Bresse ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l' »metteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque

- Paiement en espèces : compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

Nom/prénom ou Société

Adresse

CP Ville

Tél.

Courriel

A retourner complété à

* Voir conditions au verso

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation régionale Rhône-Alpes

Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 LYON

